

**Extrait du Registre des Délibérations  
Conseil d'Administration  
Séance du lundi 28 octobre 2024**

**Date de la convocation** : lundi 21 octobre 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 17

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Frédéric DAVAN, Mme Fabienne CARA, M. Jean-Bernard CASENAVE, M. Alain LAPEYRE, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean-Pierre PEUDEPIECE, Mme Gisèle FERRARIS, M. Philippe MAENNEL

**Étai(en)t représenté(e)s :**

Mme Marie-Laure MESTELAN (donne pouvoir à A. LAPEYRE), Mme Françoise MARTEEL (donne pouvoir à P. MAENNEL), Mme Marie SALESSES (donne pouvoir à JP PEUDEPIECE), M. Jérôme MARBOT (donne pouvoir à F. CARA), Mme Marie-Chantal GORDON (donne pouvoir à G. FERRARIS), M. Michel FOLLIOU (donne pouvoir à JB CASENAVE), M. Henri JOUANTEGUY (donne pouvoir à J. POUHEYTO)

**Étai(en)t excusé(es) :**

**Secrétaire de séance** : Anne CARASSUS

-----

**N° 23 Convention avec le Centre de gestion des Pyrénées-Atlantiques pour des interventions relatives à la prévention au travail**

**Rapporteur** : M. François BAYROU

Mesdames, Messieurs

Le Centre de gestion des Pyrénées-Atlantiques a mis en place une direction santé et conditions de travail composée de médecins du travail, d'infirmiers en santé au travail et d'une équipe pluridisciplinaire (conseillers prévention, ergonomes, psychologues du travail, assistantes sociales). Il propose, par convention, des prestations dans le domaine de la santé et des conditions de travail en vertu de l'article 11 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

Les compétences de l'équipe pluridisciplinaire du Centre de gestion peuvent être mises à disposition du Centre Communal d'Action Social de Pau en fonction des besoins identifiés.

Le CCAS de Pau a pris attache auprès du Centre de gestion, pour envisager de travailler en collaboration avec leur direction santé et conditions de travail sur certains dossiers, relevant du domaine de la prévention au travail, nécessitant une analyse externe au CCAS. La prestation concernera précisément des études liées à l'exposition des agents aux facteurs de pénibilité dans certains secteurs.

L'équipe pluridisciplinaire du Centre de gestion pourra ainsi être sollicitée pour un accompagnement méthodologique de projet, moyennant une contribution financière journalière.

Les conditions et modalités d'intervention du Centre de gestion, sont fixées dans le projet de convention d'adhésion, annexé à la présente délibération.

Cette collaboration entre le CCAS et le Centre de gestion débutera par une étude sur l'exposition aux facteurs de pénibilité pour les métiers du SAD, du SSIAD et du Portage de repas.

**Il vous appartient de bien vouloir autoriser le Président du CCAS de Pau à signer la convention d'adhésion avec le Centre de gestion des Pyrénées-Atlantiques pour des interventions de l'équipe pluridisciplinaire de sa direction santé et conditions de travail.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**